



Assemblée générale

Distr. limitée
7 juillet 2020
Français
Original : anglais

Soixante-quatorzième session

Point 21 a) de l'ordre du jour

Groupes de pays en situation particulière : suivi de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés

Guyana* : projet de résolution**

Suivi de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions [73/242](#) du 20 décembre 2018 et [74/232](#) du 19 décembre 2019, dans lesquelles elle a décidé de tenir la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés à Doha, du 21 au 25 mars 2021, au plus haut niveau possible, avec la participation des chefs d'État et de gouvernement,

Rappelant que, dans sa résolution [74/232](#), elle a décidé que la réunion du comité préparatoire intergouvernemental convenue au paragraphe 43 de sa résolution [73/242](#) serait organisée à New York en deux parties, du 27 au 30 juillet 2020 et du 11 au 15 janvier 2021, chacune pour une durée maximale de cinq jours ouvrables,

Prenant note avec inquiétude de l'état de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19),

Constatant les conséquences sans précédent de la pandémie, notamment la perturbation grave des sociétés et des économies, ainsi que des voyages et des échanges internationaux, et ses effets dévastateurs sur les moyens d'existence des populations,

1. *Décide* de modifier les dates de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés et de la tenir à Doha du 23 au 27 janvier 2022, au plus haut niveau possible, avec la participation des chefs d'État et de gouvernement, conformément aux dispositions des résolutions [73/242](#) and [74/232](#) ;

2. *Décide également* de modifier les dates de la réunion du comité préparatoire intergouvernemental, qui se tiendra à New York en deux parties, du 24 au 28 mai et du 26 au 30 juillet 2021, chacune pour une durée maximale de cinq jours ouvrables ;

* Au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine.

** Pour pouvoir se prononcer sur le présent projet, l'Assemblée générale devra examiner directement le point 21 a) de l'ordre du jour.



3. *Invite* sa présidence et celle du Conseil économique et social à reprogrammer la manifestation spéciale d'une demi-journée prescrite dans la résolution [74/232](#) et à l'organiser durant sa soixante-quinzième session, afin d'apporter une contribution de fond à la Conférence.
